

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-128 du 8 Avril 1986

chargeant le Camarade André ATCHADE,  
Ministre de la Santé Publique de  
l'intérim du Camarade Nathanaël  
MENSAH, Ministre du Travail et des  
Affaires Sociales pour compter du  
3 Avril 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-  
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire  
du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 3 Avril 1986, le Camarade André  
ATCHADE, Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérim  
du Ministre du Travail et des Affaires Sociales pendant l'ab-  
sence du Camarade Nathanaël MENSAH.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 8 Avril 1986

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6  
MTAS-MSP 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4  
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-